## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** M. ERIC LE DISSES

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 23 Octobre 2020

<u>OBJET</u>: Port de Cassis - Dragage et gestion des sédiments du port. Convention relative au diagnostic d'archéologie préventive.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'approuver la convention avec l'INRAP pour le diagnostic d'archéologie préventive dans le cadre de l'opération de dragage du port de CASSIS,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention, jointe en annexe au rapport.

## A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées